

ÉLECTIONS 2024 - MISE EN CANDIDATURE

Je, soussigné(e) et membre en règle du Syndicat de l'enseignement du Saguenay, étant dûment appuyé(e) par trois (3) membres en règle du Syndicat de l'enseignement du Saguenay, propose que :

Nom : _____

Adresse : _____

Soit élu(e) à la fonction de : Responsable du secteur jeunes (mandat de 3 ans)

et que cette personne siège au conseil d'administration du Syndicat de l'enseignement du Saguenay.

Proposé(e) par : _____
Signature *Nom en lettres moulées*

Secteur : _____

1^{er} appuieur : _____
Signature *Nom en lettres moulées*

Secteur : _____

2^e appuieur : _____
Signature *Nom en lettres moulées*

Secteur : _____

3^e appuieur : _____
Signature *Nom en lettres moulées*

Secteur : _____

ACCEPTATION : Je, soussigné(e), consens à cette candidature et accepte de remplir la fonction désignée à la suite de mon élection.

Signée à _____, le _____

Signature : _____

9.2 ÉLIGIBILITÉ

- F. Tout membre dispensant des services au préscolaire-primaire ou au secondaire est éligible à l'un des trois (3) postes de responsable du secteur jeunes.
- G. Tout membre terminant un mandat est éligible à nouveau.

9.3 MISE EN CANDIDATURE

- A. La mise en candidature doit être faite sur un formulaire dont les exemplaires sont disponibles au bureau du Syndicat.
- B. Ce formulaire dûment rempli doit indiquer le nom de la personne, son adresse, le poste auquel elle pose sa candidature, porter le nom et la signature de la personne qui propose ainsi que le nom et la signature de trois (3) autres membres du Syndicat.
- C. Outre la présidence, les signataires doivent provenir du secteur d'enseignement concerné.
- D. Le formulaire de mise en candidature dûment rempli devra être remis à la présidence d'élection vingt-et-un (21) jours avant la date prévue de l'élection.
- E. La présidence d'élections informe chaque membre du Syndicat au moins 30 jours avant la tenue de l'élection, de la liste des postes en élection, des procédures et des délais à respecter dans ce processus électoral.
- F. Si à un poste donné, aucune personne n'a rempli de formulaire de mise en candidature dans les délais fixés à l'alinéa (D.), un deuxième processus d'élection s'enclenche au moment jugé opportun par le comité d'élections.

Veillez retourner le formulaire de mise en candidature au bureau du SES, à l'attention de Mme Marie-Pier Coulombe, présidente d'élection, avant le 14 mai 2024 à 16 h. Le vote aura lieu le 4 juin 2024.

Marie-Pier Coulombe
Présidente d'élection